



prise de notaire alors que le partage a commencé

Par **mikesoso**, le **20/03/2023** à **12:48**

bonjour,

ma mere est décédé depuis le 03/03/2023, et l'appartement en location a commencé d'être vidé, certaines affaires ont été jetés et d'autres prises par les 3 enfants.

aujourd'hui 20/03/2023, le partage se passe mal et ma soeur demande un RDV au notaire pour établir une liste des biens pour le partage égal.

nous pouvons faire des photos des biens restant dans l'appartement mais ce qui est déjà parti il est trop tard.

es-ce légal de prendre un notaire a mi partage ?

puis-je refusé ce RDV notaire car les biens ont commencé a être partagé et donc certaines pièces ne seront pas pris en compte sur le partage ?

De plus, une commode m'appartenant est chez ma mère je lui ai prêté, est-elle considéré dans le partage ou puis-je la récupéré ?

dans l'attente d'une réponse je vous remercie

Par **Louxor_91**, le **20/03/2023** à **20:35**

Bonjour,

un notaire est nécessaire quand il y a de l'immobilier ! Visiblement ce n'est pas votre cas !? Vous allez dépenser de l'argent pour des souvenirs !? Pour ce qui est de la commode... pas de facture ?

Par **mikesoso**, le **21/03/2023** à **12:31**

Bonjour,

oui c'est exactement ca , un notaire pour des souvenirs mais ma soeur a voulu.

il y a pas de richesse, on parle des meubles biblots, etc d'une valeur de 3000 à 5000 euros environ pour tout l'appartement et en plus beaucoup de choses vont a la déchetterie

et non justement plus de facture de la commode , je peux juste faire par des amis une attestation sur l honneur qu'ils sont au courant que c'est mon meuble mais je crois que ca compte pas .

merci pour ta réponse

Par **Louxor_91**, le **21/03/2023** à **15:47**

En fait si votre soeur fait appel à un notaire, je ne vois pas trop ce qu'il va pouvoir faire ? Et sinon, il faut la laisser le payer seule ?